

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 8 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 février à 20 heures 30 les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur René LEMOINE, Maire.

**Présents :** Mmes Solange PHELIPPON, Mme Céline BIOTTEAU, Betty RAUTUREAU, MM. René LEMOINE, Philippe THOYER, Stéphane ARCHAMBEAU, Fabrice CHAMPIGNE, Florent GIROUD, Robert VINDRINET.

**Absents :** Xavier BARREAU et Charlotte VIGNEUX (a donné pouvoir à Betty RAUTUREAU).

**Date de la convocation :** 31 janvier 2019

<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b>	En exercice	: 11
	Présents	: 9
	Absents	: 2
	Pouvoirs	: 1

Monsieur Philippe THOYER a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 18 janvier 2019 n'a pas été adopté car une erreur apparaît dans la liste des élus présents (M. Stéphane ARCHAMBEAU était absent et figure à la fois dans liste des présents et celle des absents). Le compte rendu rectifié sera soumis à approbation à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### ORDRE DU JOUR

- A-1 Revalorisation au 1er janvier 2019 de l'indice brut terminal pour le calcul de l'indemnité de fonction des élus
- B-1 Proposition d'adhésion à « Aligatore »
- B-2 Autorisation relative aux dépenses d'investissement à payer avant le vote du budget primitif 2019
- B-3 Décisions prise par le Maire (art. L2122-22 du CGCT)
- C-1 Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal 1ère classe
- C-2 Création d'un poste de Rédacteur Principal 1ère classe
- C-3 Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2019
- D-1 Marché de travaux pour la rénovation énergétique et l'extension de l'école: attributions des lots 3,4,5,6,7 et 13

**A - 1 REVALORISATION AU 1er JANVIER 2019 DE L'INDICE BRUT TERMINAL POUR LE CALCUL DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE que les indemnités de fonctions brutes mensuelles du Maire et des Adjointes soient revalorisées en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction Publique en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

**B - 1 ADHÉSION ALIGATORE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE d'adhérer à ALIGATORE pour l'année 2019 pour un montant de 20 euros et AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

**B - 2 AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT A PAYER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à mandater les dépenses ci-dessous avant le vote du budget primitif 2019

- DISCOUNT Collectivité (Achat de 2 vitrines)	809,37 €	Compte 2188
- MEDIALEX (Parution annonce marché « Le Narval »)	401,95 €	Compte 2313
- SOFAREB (Rideaux coulissants Square)	3 396 €	Compte 2312
- SOFAREB (Rideaux coulissants Square)	684 €	Compte 2312
- BRICO DEPOT (Echaffaudage)	329 €	Compte 2158
- BRICO DEPOT (Divers matériel technique)	343,10 €	Compte 2158
- ARCADIE (Siège de bureau)	358,98 €	Compte 2184
- PEPINIERES DE L'ATLANTIQUE (Arbustes aire de jeux)	2 138,61 €	Compte 2121
- MEDIALEX (Annonce marché Ecole)	617,37 €	Compte 2313
- VEDIF Collectivités (Barrières et borne propreté canine)	2 084,40 €	Compte 2188
- KGMAT Collectivités (Potelet cendrier et poteaux bardage)	2 811,60 €	Compte 2188

**C - 1 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de créer le poste d'Adjoint d'Animation Principal 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**C - 2 CRÉATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de créer le poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**C - 3 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à deux créations de postes (avancement de grade) Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme suit :

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	QUANTITE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Rédacteur principal 1ère classe	B	35h	Secrétaire de mairie	100%	1
Adjoint administratif territorial	C	21h	Accueil mairie	60%	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	15h	Finances	42,86%	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique territorial	C	35h	Services techniques	100%	2
Adjoint technique territorial	C	31,56h	ASEM	90,14%	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	35h	loisirs	100%	1
Adjoint d'animation territorial	C	20h	Animation	57,14%	1
Total					8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de modifier le tableau des effectifs comme ci-dessus au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **D - 1 ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS AUX LOTS 3,4,5,6,7 et 13 POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire rappelle que,

- suite à la déclaration d'infructuosité relative aux lots 03, 04, 05, 06, 07 et 13 en date du 14 décembre 2018, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 décembre 2018 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des offres fixée au 17 janvier 2019 à 12 heures. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.
- suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot 3 "Charpente bois" : l'entreprise Michel MATHE - montant HT de 6 078,65 €

Lot 4 "Couverture tuiles" : l'entreprise MC BAT - montant HT de 18 180,20 €

Lot 5 "Étanchéité" : l'entreprise SMAC - montant HT de 5 998,00 €

Lot 6 "Menuiseries aluminium" : l'entreprise SERRURERIE LUÇONNAISE - montant HT de 74 286,00 €

Lot 7 "Menuiseries intérieures" : l'entreprise Michel MATHE - montant HT de 10 571,50 €

Lot 13 "Plomberie, chauffage, VMC" : l'entreprise PLOMBEO - montant HT de 78 000,00 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE**, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes:

Lot 3 "Charpente bois" : l'entreprise **Michel MATHE** pour un montant HT de 6 078,65 €

Lot 4 "Couverture tuiles" : l'entreprise **MC BAT** pour un montant HT de 18 180,20 €

Lot 5 "Étanchéité" : l'entreprise **SMAC** pour un montant HT de 5 998,00 €

Lot 6 "Menuiseries aluminium" : l'entreprise **SERRURERIE LUÇONNAISE** pour un montant HT de 74 286,00 €

Lot 7 "Menuiseries intérieures" : l'entreprise **Michel MATHE** pour un montant HT de 10 571,50 €

Lot 13 "Plomberie, chauffage, VMC" : l'entreprise **PLOMBEO** pour un montant HT de 78 000,00 €

**AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés correspondants.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'imputation budgétaire 2313.

## QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire :

- informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Jean-Pierre DERVILLERS, conseiller municipal, en date du 22 janvier 2019
- fait un compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2019 avec l'Etablissement Public Foncier
- propose la date du prochain conseil municipal au 29 mars 2019, d'accord pour les élus présents,
- informe que les travaux de la salle polyvalente sont en cours

Monsieur Robert VINDRINET :

- évoque les rencontres qu'il a eues avec les services de la Région concernant les problèmes d'humidité dans l'Eglise

Monsieur Florent GIROUD :

- souhaiterait que les panneaux d'entrée d'agglomération en venant de Moreilles soient nettoyés.

Madame Betty RAUTUREAU :

- demande s'il y a des offres d'achat pour lot 17 du lotissement le Galerne et propose de baisser le prix de vente à 35 € du m<sup>2</sup>. Proposition retenue

Monsieur Philippe THOYER :

- informe le conseil municipal que les plaques d'information pour les concessions en état d'abandon dans le cimetière ont été livrées.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 22 heures.